

## DEMANDE DÉROGATION MINEURE

### Projet de résolution

Dossier : Ville de Saint-Honoré  
Boulevard Martel (lots 5 732 448 et 5 732 449)

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par la Ville de Saint-Honoré pour sa résidence sur le boulevard Martel (lots 5 732 448 et 5 732 449), Saint-Honoré.

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la marge arrière et les marges latérales à 0 m pour tous les types de bâtiments au lieu du 10 m de marge arrière et 6m de marge latérale permis par le règlement de zonage 707.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un terrain à usage commercial et industriel;

CONSIDÉRANT QU'une bande de 25 m est déjà conservée en arrière du terrain comme zone tampon;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 18 août 2021.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé de \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillères que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par la Ville de Saint-Honoré.